

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

DECISIONS

Je tiens à vous faire part des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui m'a été conférée :

1) DIA

SN°	NOM DU PROPRIETAIRE CEDANT	SITUATION DU BIEN		Modalités de la Cession	MONTANT DE LA VENTE
		ADRESSE	CADASTRE		
21N201	SAEM Bassin Pàm	L'EMBISE	X 316	Vente amiable	94 000 €
21N202	BOURIAL Nisha	30 Rue des Potiers	AS 298	Vente amiable	130 000 €
21N203	BOUMAIL/FLEURANT	Le Home Rue Corroy	AW 419 E 124 – 125 - 127	Vente amiable	140 000 €
21N204	GASSERT Stéphane	54 LE HOME	AW - 420	Vente amiable	220 000 €
21N205	SCI M.N.M	28 Rue Clémenceau	AS 154	Vente amiable	110 000 €
21N206	SCI M.N.M	28 Rue Clémenceau	AS 154	Vente amiable	165 000 €
21N207	RAMELLO Christophe	23 Rue Pasteur	AB 564	Vente amiable	16 000 €
21N208	GERDOLLE Ingrid	791 Avenue des Etats-Unis	AO 101	Vente amiable	141 500 €
21N209	HUITOREL Patrick	Devant Booz	AW 485	Vente amiable	180 000 €
21N210	Syndic Immeuble 760 Rue Pierre Adt	780 Rue Pierre Adt	X 312 X 433	Vente amiable	21.240 €
21N211	CHARIS Vincent	1 Rue de Metz	AW 75	Vente amiable	35 000 €
21N212	MARKIEWICZ Christiane	19 Allée Beethoven	AH 233	Vente amiable	178 000 €
21N213	BELLO / GONCALVES	464 Chemin de Sça	AM 121 – 162 - 163	Vente amiable	310 000 €
21N214	BOUCHÉ Valérie	317 Rue Père Hilarion	AV – 298 - 517	Vente amiable	145 000 €
21N215	STANKOWIAK / LYSAK	5 Rue Thibaut II	AS - 390	Vente amiable	114 000 €
21N216	CTS REVERBERI	91 rue 26 ^{ème} BCP	AB - 568	Vente amiable	199 554 €

21N217	BRILLON Jérôme	1 bis Rue de la Poterne	AS - 318	Vente amiable	185 000 €
21N218	FREUND Cédric	5 Impasse des Prémontrés	AC – 129 - 130	Vente amiable	264 900 €
21N219	LUSARDI Gabrielle	31 Rue Philippe de Gueldre	AB - 98	Vente amiable	137 000 €
21N220	FRINGANT (veuve BRUSTOLIN) Marie	11 Le Home	AW - 444	Vente amiable	130 000 €
21N221	ABEL Marie-Liesse	62 Rue Charles Lepois	AS - 603	Vente amiable	200 000 €
21N222	PALUMBO Antonio	140 Avenue de Metz	AI – 145 - 519	Vente amiable	87 000 €
21N223	PALTA Memet	24 Rue de l'Embise	X - 162	Vente amiable	290 000 €

2) Décisions portant sur l'attribution de concessions de terrain ou columbarium au cimetière :

- Mme GUERZONI Jeanne
- M. PAZIENZA Guido
- M. LOLLIER Claude
- Mme BOUR Marie-Claude
- Mme COLLIN Mireille
- Mme MARINO Angèle
- M. WUYCIK Jean
- Mme WENNER Anne
- M. FAGNONI Michel
- Mme STARCK Marie
- M. GOUVERNEUR Albert
- M. REISTROFF Albert
- M. et Mme LEJEAU Charles
- M. TOMASSONI Elmo
- Mme GOUYON Marie
- Mme DE MICHIELI Simone
- Mme MEYER Anna

3) Marchés – conventions – contrats :

Décisions portant sur :

- Un avenant n° 2 au contrat de maintenance annuelle pour le système de vidéosurveillance urbaine conclu avec INEO INFRACOM, tendant à prolonger la durée initiale du contrat pour une durée de 6 mois jusqu'au 10 septembre 2021,
- Un marché de renouvellement de conduite d'eau potable et branchement avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 226.018,66 € TTC
- La signature de contrats avec les organismes suivants pour l'organisation de spectacles dans le cadre du festival des arts de la rue « suivez les regards » les 18 et 19 septembre 2021 :
 - COMPAGNIE LUC AMOROS pour un montant de 10.275.70 € TTC
 - ASSOCIATION MOK'ART pour la somme de 1.200 € TTC

- La signature de contrats d'embauche GUSO avec les personnes suivantes pour assurer les prestations dans le cadre du festival des arts de la rue :
 - M. Thomas DIEMERT
 - M. Julien PETIT
 - M. Etienne SIBILLE
 - M. Pascal NICOL
 - M. Hervé ROUYER
 - M. Sylvain DYRDA
 - M. Damien PRUD'HOMME
 - M. Jean-Marc ROBIN
 - M. Patrice LERECH
- Un contrat avec LES GRANDS THEATRES pour l'organisation du spectacle « Une vie », qui sera donné à l'espace Saint Laurent le 22 février 2022 moyennant la somme de 8.440 € TTC
- Un contrat avec l'association LES SENS DE L'ART pour l'organisation d'un concert donné dans le cadre de la saison culturelle 2021/2022 le 29 janvier 2022 pour un montant de 3.000 € TTC
- Un contrat avec ART FM PRODUCTION pour l'organisation du spectacle de Michel JONASZ qui sera donné le 16 mars 2022, moyennant la somme de 16.268.10 € TTC
- Un avenant n° 3 au contrat signé avec SEA ART pour l'organisation du spectacle d'Antoine DULERY qui sera donné le 10 décembre 2021, pour un montant de 7216.20 € TTC
- Un contrat désignant le cabinet CONTI-LOCTIN, avocats à NANCY pour défendre les intérêts de la ville dans l'affaire qui l'oppose à M. FAVARON
- Des conventions de prestations au centre des sports avec les personnes suivantes :
 - M. Constant CLAUSE
 - M. Mohamed OUAABOUZ
 - M. Yves CHARDARD
 - Mme Mathilde CLAUSE
- La signature de conventions d'intervention dans les activités périscolaires et extrascolaires avec :
 - L'association AMI
 - L'association SNI
- La signature d'un contrat de mise à disposition entre SNI et Madame HOQUET pour des interventions dans le cadre d'activités périscolaires
- De contrats avec les organismes suivants pour l'organisation de concerts dans le cadre « d'un dimanche au musée »
 - ASSOCIATION LES SENS DE L'ART le 7 novembre 2021 pour 900 € TTC
 - LE COLLECTIF L'OUVRE BOITE le 5 décembre 2021 pour 910 € TTC
 - SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ le 23 janvier 2022 pour 1825.15 € et pour un montant de 1266 € le 6 mars 2022
- Une convention de mise à disposition d'un local professionnel sis 12 rue Raugraff avec le Président de l'Association Départementale de la Protection Civile, à titre gracieux
- Une convention de mise à disposition de deux bâtiments situés Jardin anglais avec l'association Club de l'Amitié à titre gracieux
- Une convention de mise à disposition de locaux situés Espace Scarpone rue de Scarpone avec l'association Club de l'Amitié, à titre gracieux
- Une convention pour la location de bureaux dans l'enceinte de l'ancien LEP Bardot avec M. MARCZAK représentant « Les opticiens à domicile » pour la somme mensuelle de 450 euros et 52.25 euros de provision de charge pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021

IV. Remerciements

Je tiens à vous faire part des remerciements adressés au conseil municipal par :

- L'Association France Handicap
- L'association SI TOIT LIEN

pour la subvention allouée au titre du présent exercice.